

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_215

**Objet : Fixation des tarifs des séjours et sorties Ados 2025**

**Séance du mardi dix-sept décembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le onze décembre deux mille-vingt-quatre.

**Présents (62) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEOVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (13) :**

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Pierre GRANDGENEVRE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Luc EVERAERE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance : Stéphanie FENET**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_215

**Objet : Fixation des tarifs des séjours et sorties Ados 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la compétence de l'intercommunalité dans le domaine de l'action sociale d'intérêt communautaire, notamment en faveur de l'enfance et de la jeunesse en organisant des séjours et animations pour les jeunes de 12 à 18 ans ;

Considérant l'organisation de séjours de vacances avec hébergement durant la période des vacances scolaires 2025-2026 ;

**Il vous est proposé :**

- de fixer les tarifs des activités de loisirs avec hébergement pour l'année 2025 comme suit :

**Séjour VOSGES du 07 juillet au 16 juillet 2025 : 10 jours**

*Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs*

Coût total : 41 400 € soit 1 000 € par jeunesse

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	150 €
De 601 à 900 €	25 %	250 €
De 901 à 1 000 €	35 %	350 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	400 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	500 €

**Séjour à Orcières du 13 juillet au 25 juillet 2025 et du 23 juillet au 4 août : 13 jours**

*Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs*

Coût total : 59 800 € soit 1 300 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	195 €
De 601 à 900 €	25 %	325 €
De 901 à 1 000 €	35 %	455 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	520 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	650 €

**Séjour à Martigues du 27 juillet au 05 août 2025 et du 06 au 15 août : 10 jours**

*Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs*

Coût total : 50 600 € soit 1 100 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif	Tarif PE 12
De 0 à 600 €	15 %	165 €	215 €
De 601 à 900 €	25 %	275 €	325 €
De 901 à 1 000 €	35 %	385 €	435 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	440 €	490 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	550 €	600 €

**Séjour HAUTES-ALPES Ancelle du 16 au 25 juillet du 16 août au 25 août 2025 : 10 jours**

*Capacité maximum de 46 jeunes + 6 accompagnateurs*

Coût total : 50 600 € soit 1 100 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	165 €
De 601 à 900 €	25 %	275 €
De 901 à 1 000 €	35 %	385 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	440 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	550 €

**Séjour PARIS du 27 au 31 Octobre 2025 : 5 jours**

*Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs*

Coût total : 28 000 € soit 700 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	105 €
De 601 à 900 €	25 %	175 €
De 901 à 1 000 €	35 %	245 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	280 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	350 €

**Sortie à la demi-journée**  
*Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs*

Coût total : 1 600 € soit 40 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	6 €
De 601 à 900 €	25 %	10 €
De 901 à 1 000 €	35 %	14 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	16 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	20 €

**Sortie à la journée thème de loisirs**  
*Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs*

Coût total : 2 400 € soit 60 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	9 €
De 601 à 900 €	25 %	15 €
De 901 à 1 000 €	35 %	21 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	24 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	30 €

**Sortie à la journée thème de découverte**  
*Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs*

Coût total : 3 200 € soit 80 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	12 €
De 601 à 900 €	25 %	20 €
De 901 à 1 000 €	35 %	28 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	32 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	40 €

**Sortie à la journée Parc thématique**  
*Capacité maximum de 40 jeunes + 5 accompagnateurs*

Coût total : 4 000 € soit 100 € par jeune

Tranche Quotient Familial	Pourcentage du coût	Tarif
De 0 à 600 €	15 %	15 €
De 601 à 900 €	25 %	25 €
De 901 à 1 000 €	35 %	35 €
De 1 001 à 1 300 €	40 %	40 €
Supérieure à 1 301 €	50 %	50 €

**Vote :**

**Pour : 75**

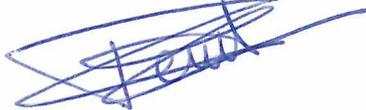
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,



Stéphanie FENET

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 17 décembre 2024,  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Valentin BELLEVAL

